

Procès-verbal d'une séance **reconvoquée** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec le 30 juin 2015.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Dan Lamoureux, a déclaré la séance ouverte à 19 h 32.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

P. Booth Morrison	D. Lamoureux	Commissaires parent
D. Butler	L. Llewelyn Cuffling	T. Aguiar
A. Capobianco Skipworth	A. Mazur	P. Chouinard
C. Craig	D. Smyth	L. Rodrigues
H. Dumont		

Ayant prévu leur absence: C. Horrell, M. Rayes, M. Gour, D. Smith

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général
Denise Paulson, secrétaire générale
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Wendy Bernier, directrice des ressources humaines
Mary Williams, directrice des services éducatifs
Gail Somerville, directrice des services complémentaires

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par le commissaire Aguiar, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

UNANIME

NOUVELLES AFFAIRES suite

Résolution F171-20150630

ADOPTION DU BUDGET 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Riverside doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT que le MEESR permet aux commissions scolaires d'adopter leurs budgets à la condition que les règles budgétaires soient adoptées au début du mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT les coupures importantes du gouvernement, la commission scolaire Riverside devra accompagner la demande d'autorisation d'adoption d'un budget déficitaire selon les exigences du Ministère suivant:

- 1- Une attestation à l'effet que la commission scolaire a pris connaissance du questionnaire de validation et de contrôle pour l'année 2015-2016. Cette attestation devra être cosignée par le directeur général et le directeur des finances ;
- 2- Décrire les orientations budgétaires touchant ses dépenses et ses revenus ;

3- Le fichier budget du MEESR doit être envoyé dans un délai de 10 jours suivant son adoption par le conseil de commissaires;

CONSIDÉRANT que le budget 2015-2016 est présenté avec un déficit total de 719 499,00\$ tout en respectant les règles budgétaires et l'autorisation du Ministre ;

CONSIDÉRANT le MEESR exigera une mise à jour du plan de redressement en précisant les mesures qui seront mises en place pour avoir un budget équilibré pour l'année 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à ,31109 cents du 100 \$ d'évaluation uniformisée pour chaque contribuable de la commission scolaire Riverside ;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles) ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par la commissaire Cuffling, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, pour l'année scolaire 2015-2016 soit adopté; et

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à ,31109 cents du 100 \$ d'évaluation uniformisée pour chaque contribuable de la commission scolaire Riverside.

UNANIME

Résolution F172-20150616

PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES PAR VERSEMENTS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

CONSIDÉRANT que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 L.I.P. prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire Riverside prévoit que seul le versement échu est exigible;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles) ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mazur, appuyé par le commissaire Smyth, conformément à l'article 315 Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire Riverside prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

UNANIME

Résolution F173-20150616

TAUX D'INTÉRÊT À IMPUTER SUR LES ARRÉRAGES

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 316 de la Loi sur l'Instruction publique, il revient à la Commission scolaire de fixer un taux d'intérêt sur les arrérages;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification

(finances et des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Capobianco, appuyé par la commissaire Butler, que le taux d'intérêt à être chargé sur les arrérages soit maintenu à quinze pour cent (15 %).

UNANIME

Résolution F174-20150630

AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT que le projet de règles budgétaires et les paramètres de consultation pour l'année scolaire 2015-2016 ont été transmis tardivement aux commissions scolaires par le MEESR soit, le 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT que cette situation fait en sorte que les conseils d'établissement n'ont pas pu adopter le budget de leur établissement pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, avant le 1^{er} juillet 2015;

CONSIDÉRANT le pouvoir donné à la commission scolaire, en vertu de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par le commissaire Aguiar que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside autorise les directeurs d'établissement :

1. à engager, à compter du 1er juillet 2015, des dépenses jusqu'à un maximum de 50 % du budget total alloué pour l'année scolaire 2014-2015; et

QUE cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2015-2016 par le conseil d'établissement.

UNANIME

B537-20150630

DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside (CSR) scolarise plus de 8 000 élèves dans ses 19 écoles primaires et 4 écoles secondaires, et plus de 1 000 élèves en formation générale adulte et professionnelle;

CONSIDÉRANT que les taux de réussite et de persévérance des élèves de la CSR dépassent les attentes exprimées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT que ces résultats sont le fruit d'une mobilisation et d'un dévouement de l'ensemble du personnel de la CSR;

CONSIDÉRANT que la CSR constitue une commission scolaire phare au regard de la réussite et de la persévérance des élèves;

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires dans les commissions scolaires du Québec totalisent plus de 1 milliard de dollars depuis 2011;

CONSIDÉRANT que ces compressions sans précédent ont été demandées aux commissions scolaires sans aucune consultation et planification de la part du MEESR;

CONSIDÉRANT que ces compressions majeures et récurrentes s'élèvent à 7,2 millions depuis 2011 et attend des coupures additionnelles de 1,2 millions en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les conclusions positives du rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'égard de la qualité de la gestion de la CSR;

CONSIDÉRANT que les efforts constants de la CSR pour avoir les frais d'administration les plus bas possible, soit de 4,75%;

CONSIDÉRANT que ces compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec sont effectuées sans égard aux résultats des élèves et à l'efficacité de la CSR;

CONSIDÉRANT que ces compressions ont un impact sur les services directs aux élèves;

CONSIDÉRANT que ces compressions auront un impact financier important sur les parents relativement aux services de garde;

CONSIDÉRANT que les nouvelles compressions auront des conséquences sur la réussite et la persévérance de nos élèves ainsi que le quotidien de l'ensemble du personnel, et ce, malgré la gestion exemplaire de la CSR;

IL EST PROPOSÉ par le président Dan Lamoureux, appuyé par la commissaire Cuffling, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside

- a) dénonce les compressions budgétaires subies par la Commission scolaire Riverside;
- b) signifie au gouvernement du Québec que ces nouvelles compressions budgétaires auront des conséquences négatives sur les services aux élèves, sur la réussite et la persévérance des élèves ainsi que sur l'ensemble du personnel de la CSR; et

DE PLUS, qu'une copie de cette résolution soit soumise à nos partenaires éducatifs incluant le comité des parents de CSR, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Riverside (RTU), l'Association des administrateurs de Riverside, l'Association québécoise des cadres scolaires, le Syndicat des professionnelles et de professionnels du milieu de l'éducation de Montréal, UES local 800, SEPB local 576, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et ses membres, ainsi qu'à M. François Blais, le Ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Francine Charbonneau, Ministre de la Famille, et les membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux commissions scolaire francophones situées sur le territoire de la Commission scolaire Riverside.

UNANIME

Résolution B538-20150630

ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

IL EST PROPOSÉ par le président Dan Lamoureux, appuyé par la commissaire Lesley Cuffling, que le conseil accepte l'évaluation du directeur général pour l'année scolaire 2014-2015 tel que préparée et présentée au conseil par le comité de liaison du directeur général.

QUESTIONS DIVERSES

Le directeur général a remercié les commissaires Anna Capobianco, Lesley Cuffling, Doug Smyth, Chris Craig et Pierre Chouinard pour leur aide lors du lunch barbecue de la Commission scolaire. Le personnel des bureaux de la Commission scolaire a apprécié rencontrer les commissaires et le défi du seau à glace accepté par le président Lamoureux et la commissaire Capobianco. Les fonds seront remis à la fondation SLA et les programmes-déjeuner de la CSR.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par la commissaire Butler que la séance soit levée à 20 h 05.

Dan Lamoureux, président

Denise Paulson, secrétaire générale



**CONSEIL DES COMMISSAIRES
COUNCIL OF COMMISSIONERS**

Convocation à une séance **reconvoquée** du conseil qui aura lieu le **mardi 30 juin 2015 à 19 h 30** au centre administratif, 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE RECONVOQUÉE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1 Adoption du Budget 2015-2016
 - 3.2 Paiement des taxes scolaires en versements
 - 3.3 Taux d'intérêt à imputer sur les arrérages
 - 3.4 Autorisation de dépenses pour les établissements
4. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 25 juin 2015

Denise Paulson, secrétaire générale